



DECISION

**Concernant la signature de contrats de cession
de droits de représentation**

**/CBG
D SG N° 10.028**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de signer des contrats de cession de droits de représentation pour les spectacles suivants :
 - E** avec l'association « Trèfle en Sol Productions », dont le siège social est situé 5 Rue de la Font des Pentes – 17150 MIRAMBEAU, pour un concert de « Deptra Quartet » qui aura lieu le jeudi 15 juillet 2010, de 21 H à 23 H 30, au Kiosque de Pontaillac, pour un montant de 1.100 €
 - E** avec l'association « Trèfle en Sol Productions », dont le siège social est situé 5 Rue de la Font des Pentes – 17150 MIRAMBEAU, pour un concert de « Deptra Quartet » qui aura lieu le jeudi 19 août 2010, de 21 H à 23 H 30, au Kiosque de Pontaillac, pour un montant de 1.100 €
 - E** avec la compagnie « Flac Floc », dont le siège social est situé chez Nadège et Richard PAINEAU GUILLO, 3 Place Jacques Prévert – 77600 BUSSY ST. GEORGES, pour un spectacle « Fripouilleries » qui aura lieu le mercredi 21 juillet 2010, à 21 H 00, au Kiosque de Pontaillac, pour un montant de 582,80 €
 - E** avec l'association Ensemble Mille e Tre-La Compagnie de l'Arène, dont le siège social est situé 32 allée des Mimosas – 17200 ROYAN, pour une visite théâtralisée du Musée de ROYAN qui aura lieu le jeudi 29 juillet 2010, à 21 H 00, au Musée de ROYAN, pour un montant de 3.000 €
 - E** avec l'association « Joue la Rue », dont le siège social est situé Le Taillis – 17120 ARCES-SUR-GIRONDE, pour un concert du groupe « Hisse et Ho » qui aura lieu le mercredi 14 juillet 2010, de 10 H 30 à 12 H 30, au Marché du Parc, pour un montant de 420 €

E avec l'association « Joue la Rue », dont le siège social est situé Le Taillis – 17120 ARCES-SUR-GIRONDE, pour un concert du groupe « Hisse et Ho » qui aura lieu le dimanche 15 août 2010, de 10 H 30 à 12 H 30, au Marché du Parc, pour un montant de 420 €

- d'imputer la dépense au budget communal nature 62328 – fonction 336.

E avec l'association Ensemble Mille e Tre-La Compagnie de l'Arène, dont le siège social est situé 32 allée des Mimosas – 17200 ROYAN, pour un spectacle « Le Dialogue des Ténèbres » qui aura lieu le samedi 18 septembre 2010, à 20 H 30, au Musée de ROYAN, dans le cadre des Journées du Patrimoine, pour un montant de 3.390,07 €

E avec l'association « Chorus 17 », dont le siège social est situé 12 Avenue Denfert Rochereau – 17000 LA ROCHELLE, pour un concert qui aura lieu le dimanche 17 octobre 2010, à 18 H 00, dans le cadre du Festival « Coréades 2010 en Poitou-Charentes », à l'Eglise Notre-Dame de ROYAN.

- d'imputer la dépense au budget communal nature 6228 – Fonction 313.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 13 juillet 2010

Fait à Royan, le 9 juillet 2010
Le Député-Maire,
Didier QUENTIN